

Département VOSGES  
Arrondissement EPINAL  
Canton EPINAL 1

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL  
de la Ville de **ARCHES**

*En exercice :* 17  
*Présents :* 12  
*Votants :* 14

L'an deux mille vingt-trois le premier juin à vingt heures trente, le CONSEIL MUNICIPAL s'est réuni à la Mairie de ARCHES Vosges en séance ordinaire, légalement convoqué sous la présidence de David PERRIN Maire.

Etaient présents formant la majorité des Membres en exercice :

M. PERRIN David, Maire  
M. THIRIAT Jean-Claude, 1° Adjoint – RACINE Jean, 2° Adjoint – DIEUDONNE Claude, 3° Adjoint – CLAUDE Frédéric, 4° Adjoint – Mme LAMBERT-SCHAL Marie-Elodie, 5° Adjoint  
Mmes et Mrs GEROME Nadine, CASCALES Anne, FREY Sidonie, ROUX-MARCHAND Thomas, GEORGES Matthieu, LECOANET Martial Conseillers Municipaux.

Excusées donnant pouvoir : Mme REMY Catherine à M. PERRIN David, M. BARGEOT Fabrice à M. THIRIAT Jean-Claude.

Excusés sans pouvoir : Mme REIS Louise, VALENTIN Angélique, BONATO Astrid

M. ROUX-MARCHAND Thomas est élu Secrétaire de séance.

Date de convocation :  
**24/05/2023**

**LE CONSEIL MUNICIPAL APRES EN AVOIR DELIBERE –**

**Délibération**  
**N°2023-33**

*Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la volonté de la Commune à organiser tous les ans un Accueil de Loisirs Sans Hébergement.*

*Il rappelle également au Conseil Municipal que la Commune délègue chaque année la gestion et l'organisation de cet Accueil de Loisirs Sans Hébergement (ALSH) à un prestataire extérieur.*

*Il propose de confier l'ALSH qui aura lieu cette année du 10 au 28 juillet à l'Association départementale des Francas des Vosges, en précisant que si l'effectif d'enfants inscrits est inférieur à 15, l'opération ne sera pas réalisée. La Commune sera facturée sur la base de 15 enfants inscrits par jour en cas de maintien de la prestation.*

*Les Francas des Vosges et la Commune de Arches fixent le montant des participations des familles. Elles seront encaissées en totalité par Les Francas des Vosges.*

*Il donne lecture de ladite convention.*

Objet :

**CONVENTION**

-

**Convention pour la  
gestion et  
l'organisation de  
l'Accueil de Loisirs  
sans Hébergement**

*A l'unanimité des membres présents et représentés,*

**APPROUVE** la convention jointe en annexe tel que présenté par Monsieur le Maire,

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention à intervenir.

Pour extrait certifié conforme,  
Délibération exécutoire le  
Transmis à la Préfecture des  
Vosges le

Le Maire,  
David PERRIN-



David PERRIN

DAVID PERRIN  
2023.06.02 11:14:30 +0200  
Ref:20230602\_110001\_1-1-O  
Signature numérique  
le Maire